

AVIS

Nous offrons à nos abonnés, à des conditions exceptionnelles, deux remarquables collections représentant les vues principales du VIEUX PARIS détruit par le temps et LES RUINES DE PARIS incendié par la Commune. (Voir les annonces.)

Nous prions nos lecteurs d'acquiescer au bon vouloir de l'Assemblée nationale, et de vouloir bien nous adresser au plus tôt leur renouvellement, s'ils veulent éviter le retard que l'importance de cette échéance trimestrielle pourrait leur occasionner.

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'envoi de 50 centimes.

40 fr. par an. — 24 fr. par semestre et 13 fr. par trimestre

LES TELEGRAMMES

Angletre. Londres, 28 mars. L'Evening Standard, en parlant de l'impôt sur les matières premières, est d'avis, puisque c'est une mesure fiscale qu'on propose, que les puissances étrangères devraient montrer de l'indulgence, et faire tout leur possible pour alléger les embarras financiers de la France.

Espagne. Madrid, 28 mars, soir. La Correspondencia annonce la formation d'une association sous la dénomination de l'Avant-garde. Cette association, d'un caractère éminemment révolutionnaire, se propose d'exercer une influence énergique sur les événements et la politique future.

Russie. Saint-Petersbourg, 28 mars. Le khan de Khiva a envoyé à l'empereur de Russie un émissaire chargé de lui remettre des présents et de négocier des rapports à conclure avec la Russie (Agence Havas).

PARIS, VENDREDI 29 MARS 1872

LE BULLETIN POLITIQUE

L'Assemblée a voté hier, sans débat, la résolution qui suspend ses séances samedi soir. Elle a modifié toutefois les propositions originaires de la commission et du Gouvernement, en adoptant deux amendements: l'un, présenté par M. de Dampierre, qui prolonge d'une huitaine le temps des vacances et fixe la reprise des travaux parlementaires au lundi 22 avril; l'autre, qui avait pour auteur l'honorable M. Pelletreau-Villeneuve, et tendait à la nomination d'une commission permanente de vingt-cinq membres, chargée de remplir les obligations énoncées dans l'art. 32 de la Constitution de 1848.

L'Assemblée a décidé en outre, avant de passer à la discussion du budget du ministère de la justice, qu'elle tiendrait trois séances exceptionnelles pour éprouver son ordre du jour. L'une doit avoir lieu ce soir de sept à onze, les deux autres demain samedi, dans la journée. Ce sont là de véritables résolutions, qui font le plus grand honneur au courage et au patriotisme de nos représentants. Il est probable toutefois qu'ils ne seront pas obligés de les réaliser dans toute leur rigueur. Les budgets spéciaux des ministères de l'intérieur, de la justice et de la guerre ont été votés dans la séance d'hier.

Table with columns: Cours, OBLIGATIONS, BONS, TRÉSOR, BANQUE DE FRANCE ET SES SUCCESSIONS, BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE, LE BULLETIN FINANCIER

Il ne reste plus à discuter que le chapitre du budget des finances renvoyé à la commission et concernant le remboursement dû par l'Etat à la Banque de France. Il faut ajouter, il est vrai, à ce débat, qui seul pourrait présenter quelques difficultés, et quelque incertitude dans son issue, le vote des recettes sur les patentes, sur le timbre des récépissés, etc.; mais sur ces derniers points, l'entente paraît assez établie entre le Gouvernement et la commission, pour éloigner toute crainte d'imprévu et de retard.

Nous n'en conseillerons pas moins à l'Assemblée de ne point céder à certains inspirations de convenances religieuses ou aux suggestions moins avouables de la fatigue et de tenir à honneur de se montrer aussi présente et aussi attentive à ses dernières séances qu'à ses premières.

Elle donnera ainsi l'exemple du respect de ses propres décisions, si peu conforme aux habitudes parlementaires en France. Trois séances d'ailleurs, sont remplies fort vite, et il se pourrait bien que les discussions financières, qui restent à éprouver, soulevassent des questions imprévues, qu'il ne faudrait point trop résoudre à la légère.

Une dépêche de Rome au journal italien la Nazione, donne un récit de l'entrevue de notre nouvel ambassadeur avec le roi et d'une conférence qui l'aurait eue avec le ministre des affaires étrangères. S'il faut en croire cette dépêche, M. Fournier aurait, dans la mesure et au delà des formes officielles, exprimé le désir de M. Thiers de voir la France et l'Italie toujours unies dans des rapports cordiaux et intimes.

Ces renseignements confirmeraient l'opinion qui s'accrédite en Italie, et dont l'écho nous revient par différents organes de la presse officielle et indépendante; que la nomination de M. Fournier et sa présence en Italie est un symptôme de relations nouvelles entre notre Gouvernement et le Gouvernement du roi Victor-Emmanuel.

Les élections pour les Cortés, en Espagne, servent de prétexte à des agitations socialistes, dont une dépêche de Madrid nous annonce un symptôme caractéristique. Il s'agit de la formation d'une association, sous la dénomination de l'Avant-garde.

Cette association, d'un caractère éminemment révolutionnaire, se propose d'exercer une influence énergique sur les événements et la politique future.

M. Chasseloup-Laubat vient de déposer son rapport sur la réorganisation de l'armée. C'est un travail complet, consciencieux, on peut dire remarquable, qui fait honneur à l'honorable député de la Charente-Inférieure. Il est toutefois essentiel de faire remarquer que le projet qu'il vient de soumettre aux discussions de l'Assemblée nationale, n'est qu'un projet de RECRUTEMENT et non un projet d'ORGANISATION D'ARMÉE. Il a, en effet, pour unique objet de présenter « une loi de recrutement faisant connaître à tous l'étendue de leurs obligations. » Ce sont là les termes mêmes employés par le rapporteur de la commission. « Une loi spéciale, ajoute-t-il, aura pour effet de déterminer les bases de l'organisation active de l'armée territoriale et des réserves. » Nous attendons cette loi spéciale avec anxiété.

L'organisation proprement dite de l'armée est le point capital de la question; d'elle dépend toute notre force militaire.

com e d'elle peut dépendre toute l'utilité de nos efforts et de nos sacrifices. Bonne, elle a le pouvoir de rendre efficace même un mode de recrutement vicieux; mauvaise, elle rend presque certainement inefficaces tous les effets de la meilleure loi de recrutement.

Nous avons été battus par la Prusse, qui a ses armées divisées en corps permanents formés par un recrutement territorial. L'expérience admettent que ce mode d'organisation permet une mobilisation des plus promptes. L'Autriche d'abord, la France ensuite ont eu à en expérimenter les foudroyants résultats. Que n'opposons-nous à nos adversaires les moyens qu'ils ont employés contre nous? N'est-ce pas de la sorte qu'on peut égaliser les chances des batailles? Corps d'armée contre corps d'armée, l'avantage reste alors aux plus instruits, aux mieux armés, aux plus disciplinés, aux mieux commandés, aux plus braves. M. Chasseloup-Laubat d'ailleurs nous rappelle dans son projet les mémorables paroles suivantes de Montesquieu dans son discours sur la grandeur et la décadence des Romains:

« Ayant combattu successivement tous les peuples, ils ont toujours renoncé à leurs usages sitôt qu'ils en ont trouvé de meilleurs. Leur principale attention était d'examiner en quoi leur ennemi pouvait avoir de la supériorité sur eux, et d'adopter ses usages. » Faisons comme les Romains, et puisque c'est grâce à leur organisation que les Prussiens ont remporté leurs brillantes victoires, appliquons-nous à les imiter. On dit qu'à nombre égal nous batrions les armées prussiennes. Soit. Faisons donc que ce nombre soit au moins égal sur les champs de bataille.

Pour cela, ayons une organisation semblable à celle de la Prusse. Il ne suffit pas d'avoir des soldats, il faut savoir les organiser, les faire combattre dans des conditions avantageuses.

Ils peuvent être des héros, ils n'en mentent pas moins vaincus par le nombre, et parfois par la science de la guerre. C'est dans une organisation solide et intelligente des forces provenant du recrutement. Nous nous résumons:

La première condition d'une création d'armée est, à notre avis, que l'instruction militaire soit obligatoire et le service facultatif (dans une certaine période allant de 17 à 21 ans, par exemple). Mais la principale question, celle dont tout dépend, c'est la répartition, le groupement de ces éléments primitifs et indispensables.

M. Chasseloup-Laubat, à part quelques détails que nous discuterons au moment voulu, a à peu près résolu le premier point. Reste à résoudre le second. Nous espérons que celui-ci, attendu sous la forme d'une loi spéciale prochaine, ne détruira rien des bons effets que nous avons lieu d'attendre du projet que M. Chasseloup-Laubat vient de livrer à la publicité dans un rapport, nous le répétons, très remarquable.

LÉONCE DÉTROVAT.

LA POLICE MUNICIPALE

pal M. Ranc, l'ancien membre de la Commune de Paris, pousse l'impudence jusqu'à demander la désorganisation de la préfecture de police, au nom des institutions républicaines dont ce démagogue se croit le pontife vénéré.

A l'entendre, la police politique et la police judiciaire sont du ressort de la municipalité de Paris et doivent être placées sous l'égide de Ranc, des Mottu, des Cantagrel et autres qui, adeptes passionnés de la Commune, n'ont pas eu le courage de rester dans ses rangs jusqu'au dernier moment.

Que M. Ranc, à qui les portes de l'Assemblée nationale restent fermées, essaie de transformer en club ou en assemblée politique le conseil municipal de Paris, c'est un procédé connu; mais qu'il prétende transformer, dans le sein d'un corps administratif, une loi commune à toute la France, c'est une prétention inacceptable qui dénote à la fois et son désir de tout confondre et son ferme propos de faire bon marché des institutions fondamentales.

M. Ranc s'exagère vraiment l'importance du mandat qui lui a été confié par les électeurs du faubourg de la Roquette, dont il a sollicité les suffrages.

Les attributions de la police municipale ont été définies par une loi des 16-24 août 1790. M. Ranc, préposé à l'exécution de cette loi, n'ignore pas que tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, l'éclairage, le nettoiement, l'enlèvement des débris, la réparation des bâtiments menacés, le soin de réprimer et punir les délits contre la tranquillité publique, tels que : rixes, disputes, tapages nocturnes, le maintien du bon ordre dans les foires, marchés, cafés et autres lieux publics, la garde et la surveillance des furieux, la distribution des secours, etc., etc., sont du domaine des municipalités.

M. Ranc — un quatre-vingtième d'édile — trouve que ces attributions ne peuvent que médiocrement donner satisfaction à la mission qu'il a reçue de gouverner les hommes et de propager les grands principes de la Révolution; aussi propose-t-il de revenir aux sections d'autrefois, c'est-à-dire à l'omnipotence de la commune de Paris sur toute la France. Il faut à M. Ranc, conseiller municipal, la police politique, la police des prisons, afin de protéger, l'heure venue, la fuite de Mégy et autres assassins, coupables, aux yeux de M. Ranc, de simples délits politiques; il faut, en un mot, que l'action du Gouvernement, la liberté des citoyens, leur sécurité, l'impossibilité de la justice soient à la merci de ces conseillers municipaux de hasard dont les actes monstrueux ont été conservés dans des procès-verbaux mémorables que la Commune de Paris a pu détruire, mais dont les copies authentiques restent acquises à l'histoire.

La France est lasse de ces essais de dictature populaire qui lui ont valu la perte de sa liberté et la honte d'une dictature brutassante. En admettant que les attributions de la police municipale puissent être étendues, la situation de Paris, capitale de la France, imposera toujours au législateur la nécessité de ne jamais confondre la police municipale avec la police politique et la police judiciaire. M. Ranc, partisan de la dictature des faubourgs, ne parviendra jamais à faire voter librement une loi qui aurait pour conséquence de remettre entre ses mains et entre celles des affiliés de la Commune, qui lui servaient d'asseurs, notre liberté, notre sécurité, l'administration de la justice et la clef des prisons, dont lui et les siens ont fait un si déplorable usage.

JULES DE PRÉCET.

LE BULLETIN FINANCIER

LETTRES DE VERSAILLES

Séance du jeudi 28 mars

La séance s'ouvre à une heure, mais la Chambre est loin d'être au complet. Il faut donc que la menace de l'appel nominal soit suspendue sur la tête de nos honorables pour qu'ils se décident à être exacts.

M. de Lorgeril demande la parole pour un fait personnel. « Hier, à la fin du discours que je prononçai, et au moment où il se produisait un certain tumulte, il y eut une interruption qui me fut adressée par l'honorable M. Jules Favre. Je ne l'entendis pas; elle a été consignée au procès-verbal. Je déclare que si je l'avais entendue, j'y eusse répondu à l'instant même. »

M. Jules Favre dit: « Cela n'a pas le sens commun! » et la gauche applaudit. « Messieurs, je crois que les paroles que j'ai prononcées, il y avait à la fois du sens commun et du sens moral. Je crois que je ne suis ni dépourvu ni de sens moral ni de sens commun. »

Grand succès d'hilarité.

M. le président Grévy prend la parole. « Messieurs, j'ai à l'Assemblée une douleur personnelle. »

« Nous avons perdu un de nos plus excellents collègues, qui était un même temps pour beaucoup d'entre nous un excellent ami: M. Javal, un parfait homme de bien, dont la perte causera à l'Assemblée d'unanimes regrets. »

Des marques unanimes d'assentiment accueillent ces derniers mots. On procède au tirage au sort de la députation qui assistera aux obsèques de M. Javal.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution concernant la prorogation de l'Assemblée nationale. Ce projet est conçu en ces termes:

« Les séances de l'Assemblée nationale seront suspendues à partir du samedi 30 mars au soir, jusqu'au lundi matin 15 avril. »

Après le budget de l'intérieur, l'Assemblée vote le budget de l'Algérie.

Pendant le dépouillement du scrutin relatif à l'ensemble de ce dernier projet de loi, M. Buisson (de l'Aude) propose à l'Assemblée de décider que la séance publique de demain aura lieu de sept à onze heures du soir. Une première épreuve a lieu qui paraît douteuse. La Chambre s'est presque exactement coupée en deux: la droite pour, la gauche contre. Cependant M. Grévy proclame que l'Assemblée s'est prononcée pour l'adoption. Tumble et réclamations à gauche.

M. Dahirel jette un peu de gâté sur l'incident en s'écriant: « C'est voté, vous n'avez pas à réclamer. Vous n'êtes pas forcés d'aller à l'office; nous, nous irons. »

On entame le budget du ministère de la justice. M. Guichard propose une réduction de 92,000 fr. sur les traitements des conseillers d'Etat, des conseillers à la cour des comptes, des conseillers à la cour de cassation, des conseillers à la cour de cassation. M. Dufaure répond avec une mauvaise humeur visible « qu'il s'étonne que, après avoir gardé le silence sur le budget des autres ministères qui viennent d'être votés, l'honorable M. Guichard choisisse précisément celui dans lequel les traitements sont le plus modérés pour venir, contre l'opinion de la commission et la conviction très déclarée du gouvernement lui-même, demander des réductions. »

La Chambre n'adopte pas l'amendement.

M. Delille réussit à faire passer une augmentation de 5,200 fr. sur le traitement des greffiers des tribunaux de police, mais il invoque en vain ce précédent pour faire obtenir aux greffiers de justice de paix une augmentation beaucoup plus considérable de 142,000 fr.

On arrive au budget de la Légion d'honneur.

Sur le chapitre 3: « Traitements et suppléments de traitement des membres de l'ordre », 11,600,130 fr. M. le général Mazure propose un amendement consistant en une réduction de 161,000 fr. On obtiendrait cette réduction en ne faisant, à l'avenir, qu'une nomination sur deux extinctions, tant pour la Légion d'honneur que pour la médaille militaire.

M. le ministre de la guerre et M. le général Billot combattent énergiquement cet amendement, qui a pour effet d'enserrer dans des limites singulièrement étroites la distribution des récompenses aux soldats blessés de la dernière guerre.

« L'amendement est mis aux voix. Un nombre presque égal de membres, tant de la droite que de la gauche, se lèvent à l'épreuve et à la contre-épreuve; toutefois, M. le président proclame l'amendement adopté. De vives protestations partent de l'extrême gauche et de quelques bancs de la droite. Le résultat du vote est maintenu. »

La Chambre supprime le crédit de 40,000 francs inscrit au budget sous ce titre: « Décorations aux membres de l'ordre sans traitement », et qui représente évidemment le prix des insignes envoyés aux légionnaires civils. Ce vote est une confirmation indirecte du décret du Gouvernement de la défense nationale qui a supprimé la décoration pour les services civils. Et, chose curieuse, la majorité s'est formée, dans ce vote, à proportions presque égales, de membres de la droite et de membres de la gauche.

M. Jean Brunet demande la parole sur l'ensemble du budget de la guerre. M. Jean Brunet fait longuement part, aux banquettes presque vides et à quelques députés inattentifs qu'un honorable scrupule y retient, de ses idées sur la réorganisation militaire de la France.

Un mot malheureux lui échappe, qui soulève entre M. le président de la République

intéret à lier des alliances en vue d'une guerre future, l'Italie peut compter sur l'amitié sincère de la France, qui, tout en dégageant sa responsabilité des derniers événements dont la Péninsule a été le théâtre, n'en respecte pas moins les faits accomplis. »

On annonce qu'une modification dans le personnel des préfets est imminente.

On prête au comte de Chambord l'intention de se rendre prochainement en Italie, où l'appellent des affaires d'intéret.

Une dépêche de Londres, du 29 mars, nous annonce qu'une explosion vient d'avoir lieu dans une mine de charbon à Atherton (à six milles de Bolton, Lancashire); 25 mineurs hommes ou enfants ont été tués, et 11 blessés.

On nous écrit de Madrid qu'une très grande émotion règne dans cette ville; on redoute au moment des élections des rixes sérieuses, tant les passions des partis sont vives en ce moment.

L'Opinion de Rome dément le bruit d'une prochaine modification ministérielle.

Lundi prochain, grand dîner à la cour en l'honneur du roi et de la reine de Danemark, du prince et de la princesse de Galles.

L'ordre du jour de la conférence des évêques catholiques à Fulda, outre les mesures à adopter contre la loi sur l'inspection des écoles, porte la question de l'excommunication contre les anti-infallibilistes.

Une lettre de Tunis, adressée à l'Avant-garde de la Sardaigne, confirme que les titres provisoires de la dette tunisienne seront échangés, le 15 avril, en titres définitifs.

Tous les conseils ont consenti à l'augmentation sur les droits d'importation. Cette augmentation varie de 3 à 8 0/0.





# AU BON MARCHÉ

Maison Aristide BOUCICAUT et Fils

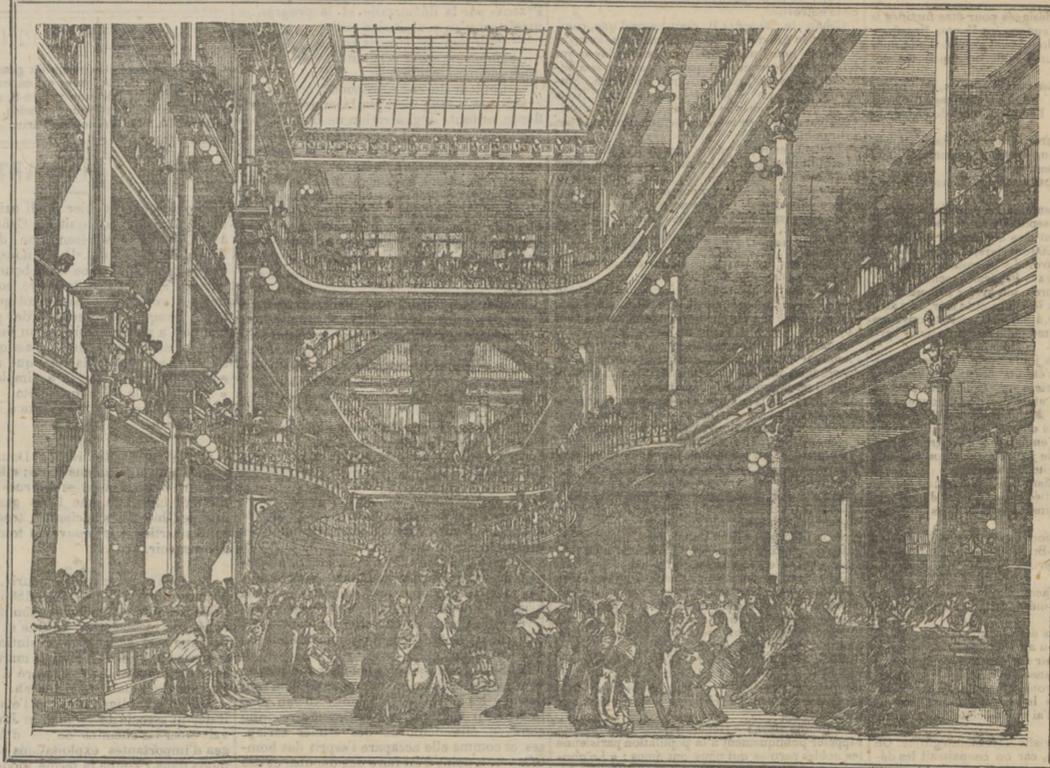
## MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

AUJOURD'HUI LES PLUS GRANDS DE PARIS

les mieux agencés, les mieux éclairés, du reste, les seuls construits spécialement pour l'usage d'un GRAND COMMERCE DE NOUVEAUTÉS

**Le système de vendre TOUT A PETIT BÉNÉFICE et entièrement de confiance est ABSOLU dans la Maison du BON MARCHÉ.**

Ce principe, sincèrement et loyalement appliqué, nous a valu un succès non interrompu et sans précédent jusqu'à ce jour. Il recevra une application plus large encore et plus facile, par l'ouverture de nos NOUVEAUX MAGASINS, attendant à nos anciennes constructions et qui viennent en doubler l'importance.



**Les nouveaux Magasins du BON MARCHÉ sont les seuls spécialement construits et entièrement affectés à l'usage d'un grand commerce de Nouveautés.**

Ils renferment tout ce que l'expérience a pu produire d'utile, de commode et de confortable, et demeureront à ce titre une des curiosités de Paris. Leur ouverture remédiera enfin à l'insuffisance des anciens locaux, qui, malgré d'incessants agrandissements, ne pouvaient cependant marcher de pair avec l'affluence toujours croissante de notre clientèle.

## Mardi de Pâques, 2 Avril, INAUGURATION des nouveaux Magasins

### EXPOSITION PUBLIQUE

DES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

## GRANDE MISE EN VENTE

DE SOLDES ET D'OCCASIONS

préparés spécialement pour cette Ouverture

#### NOTA

Pour faciliter les nouvelles installations nos Magasins resteront fermés le Lundi de Pâques

#### NOTA

Pour faciliter les nouvelles installations, nos Magasins resteront fermés le Lundi de Pâques

### LE VIEUX PARIS

D'après les dessins originaux et authentiques  
Collection de vingt-quatre vues de palais, monuments, abbayes, hôtels, lieux divers de l'ancien Paris, depuis la plus haute antiquité jusqu'à leur destruction ou démolition, représentés tels qu'ils étaient à l'époque de leur splendeur.  
Avec vingt-quatre notices historiques et descriptives placées en tête de l'album.  
Les épreuves, sur grand et fort papier, sont imprimées en teintes et couleurs diverses, avec ciels, afin de leur donner le cachet du temps et former tableau. Elles sont livrées dans un joli carton-album pour faciliter à nos abonnés soit de les faire encadrer, soit de les faire relier à leur goût.  
Le *Vieux Paris*, dont le prix dans le commerce est de 72 fr., sera, pour nos abonnés, de 22 fr., délivré dans nos bureaux, et de 25 fr., franco de port et d'emballage, dans toute la France.

### LES RUINES DE PARIS

(1871)  
Un de nos plus habiles photographes a mis à la disposition de nos abonnés une collection représentant les vues les plus saisissantes des monuments et édifices incendiés de Paris.  
Cette collection, composée de 20 photographies d'une dimension de 27 centimètres sur 35, forme un magnifique album in-folio, relié et doré sur tranches. Le prix en est réduit pour nos abonnés : Paris, 25 fr., et dans les départements, 27 fr. 50 c., rendu franco.  
Adresser les demandes à l'administrateur du journal *la Liberté*.

### MAISON RUE DE PARADIS-POISSONNIÈRE, 13, A PARIS

A VENDRE sur une enchère, en la chambre des notaires de Paris, le 23 avril 1872, Revenu brut, 18,500 fr. — Mise à prix, 185,000 fr. S'ad. M<sup>e</sup> Trépaigne, not<sup>e</sup> à Paris, q. du Louvre, 8.

ETUDE de M<sup>e</sup> Charles DES ÉTANGS, avoué à Paris, rue Montmartre, 131.  
VENTE au palais de justice, à Paris, Le samedi 20 avril 1872.

EN QUATORZE LOTS :  
1<sup>o</sup> Une MAISON sise à Paris, boulevard de Port-Royal, 82, à l'angle de la rue Nicole. Revenu, 7,500 fr. environ. Mise à prix : 100,000 fr. —  
2<sup>o</sup> MAISON à Paris, 40, rue Croix-des-Petits-Champs. Revenu : 16,000 fr. et 18,000 fr. Mise à prix : 175,000 fr. —  
3<sup>o</sup> HOTEL à Paris, avenue de l'Observatoire, 16. Loyer : 4,000 fr. Mise à prix : 10,000 fr. —  
4<sup>o</sup> TERRAIN sis à Ivry-sur-Seine. Superficie : 6,351 mètres. Revenu : 9,000 fr. Mise à prix : 40,000 fr. —  
5<sup>o</sup> MAISON sise avenue de Thiais, 1. Revenu : 5,000 fr. Contenance : 7,000 m. Mise à prix : 50,000 fr. —  
6<sup>o</sup> Grand JARDIN sis à Thiais, avenue de Thiais. Mise à prix : 7,000 fr. —  
7<sup>o</sup> MAISON sise à Thiais, avenue de Thiais, 1. Revenu : 500 fr. Mise à prix : 5,000 fr. —  
8<sup>o</sup> TERRAIN sis à Thiais, rue Saint-Sauveur. Mise à prix : 500 fr. —  
9<sup>o</sup> PIÈCES DE TERRE sises à Thiais : 2 hectares 58 ares 71 centiares. Revenu : 2,100 fr. Mise à prix : 5,000 fr. —  
10<sup>o</sup> PIÈCE DE TERRE sise à Thiais, lieu dit les Minimes-Cailloux. Mise à prix : 25 fr. —  
11<sup>o</sup> MAISON sise à Choisy-le-Roi, rue de la Raffinerie, 6. Revenu : 2,000 fr. Mise à prix : 30,000 fr. —  
12<sup>o</sup> MAISON à Villeneuve-le-Roi, lieu dit la Vieille-Poste. Loyer : 400 fr. Mise à prix : 3,000 fr. —  
13<sup>o</sup> TERRES à Betz (Oise). Contenance : 33 hectares. Revenu : 2,100 fr. Mise à prix : 10,000 fr. —  
14<sup>o</sup> TERRES à Ivry-sur-Seine. Mise à prix : 500 fr. —  
S'adresser pour les renseignements :  
1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> DES ÉTANGS et CULLERIER, avoués à Paris ;  
2<sup>o</sup> M<sup>e</sup> BERCEON et BONNEAU, notaires à Paris.

### VENTES IMMOBILIÈRES A L'AMIABLE

**CHATEAU DE COURBETON**  
près MONTREAU, sur les bords de la Seine. Vue magnifique. Parc planté de beaux arbres, communs, vastes dépendances, terres et prés. Contenance, plus de 35 hectares à vendre à l'amiable.  
S'adresser : à Paris, à M<sup>e</sup> Sebret, notaire, rue Saint-André-des-Arts, 15 ; et à Montreuil, à M<sup>e</sup> Besnard, notaire.

**A VENDRE** 2 CHARMANTES PROPRIÉTÉS  
à Paris, 500,000 fr. M. Labitte, 49, rue de Rivoli.

### AVIS AUX ACTIONNAIRES

### AVIS AUX RENTIERS

Pour faciliter la souscription au prochain emprunt national, la BANQUE DES RENTES ET PENSIONS, 5, PLACE DE LA BOURSE, accepte dès ce jour, en dépôt à 1/2 0/0 d'intérêt par mois toutes les sommes que l'on désire appliquer à la future souscription.  
Compte pour les emprunts de 1871, la BANQUE DES RENTES ET PENSIONS, 5, PLACE DE LA BOURSE, garantit le montant des rentes demandées entièrement libérées souscrites par son entremise. Les coupons à échéance d'avril seront reçus comme espèces. Les intérêts cessent le jour de la souscription.

### E. LION changeur, rue Lafayette, 60, Paris

ACHÈTE les obligations de la SOCIÉTÉ HOULLÈRE ET MÉTALLURGIQUE DES ASTURIÈS.

### CHEMIN DE FER DE PARIS A Orléans

Echéance du 1<sup>er</sup> avril 1872 pour les actions, solde du dividende de 1871, 7 fr. ; solde du dividende de 1871, 30 fr., ensemble 43 fr., à payer par action. — Imputé sur les titres au porteur : 0,81 c. Paris, 27 mars 1872. Le directeur : E. SOLACROUP.

### LIBRAIRIE ET PUBLICATIONS DIVERSES

**GOUTTE ET RHUMATISMES**  
guéris par les PILULES DE LARTIGUE (30 ANS DE SUCCÈS)  
Voir le MANUEL DES GOUTTEUX, délivré gratuitement chez Dentu, gal. d'Orléans (Pal. Royal) ou adressé l' contre l'envoi d'un t.-poste de 25 c.

### ACHATS ET VENTES DE FONDS DE COMMERCE

près décès boulangerie à céder. Bén. net 10,000 fr. A et fortune D Pr. 35,000 fr. L. Liébo, r. d.-Sept., 8.

### INDUSTRIE ET COMMERCE

**CUIRS EN RELIEF** Les magasins de Cuir en reliefs de la maison DUBUD, rue Vivienne, 14, sont actuellement transférés 64, RUE RICHELIEU, 64.  
Grand choix de cuirs véritables, et de papiers de tous genres pour meubles et tentures (prix de fabrique).

### TAPIS à vendre, environ 180 grands tapis pour appartements

à vendre, environ 180 grands tapis pour appartements : moquette, Aubusson, Nîmes, Beauvais, etc., de toutes nuances et de toutes dimensions, en très bon état et parfaitement frais. S'ad. rue Dupuis-Bétranger, 5, près du Temple.

### VICTORIA Landau, calèche, wagonnette, coupé, à vendre. Faub. Poissonnière, 30.

### LUMIÈRE OXYHYDRIQUE

Salubrité. Propreté. Économie.  
L'essai concluant du nouvel éclairage, fait du 30 décembre au 25 février sur le boulevard des Capucines, permet à la Société Fessis du Moty et O d'offrir à forfait à tous les consommateurs, avec VINGT POUR CENT D'ÉCONOMIE, une lumière égale à celle obtenue actuellement par le gaz hydrogène carboné seul.  
Ladite Société prend à sa charge tous les frais d'installation quelconques du nouveau procédé.  
L'oxygène, qui sera vendu à un prix ne dépassant pas 1 franc le mètre cube, peut servir aussi à la fusion rapide des métaux, à la fabrication de quelques produits chimiques, et surtout à l'assainissement des chambres de malades et des hôpitaux.  
Les demandes sont reçues, de dix heures à quatre heures, rue Laffitte, n<sup>o</sup> 14, et les travaux d'installation commenceront dès que les autorités municipales auront accordé la canalisation pour le transport du gaz oxygène à domicile, demandée le 19 janvier 1872.

### BIÈRE FANTA

DÉPÔT 30, rue de la TERRASSE  
Entrepôt à Marseille, chez M. Allemand.

### AVIS DIVERS

### UN INDUSTRIEL

Possédant 200,000 f. demande un commanditaire avec 2 à 300,000 f. p<sup>r</sup> un produit d'alimentation. Bx avantages. Agence de l'Industrie, r. Vivienne, 17.

### A LOUER

5, rue Bourdaloue, appartements, 3,500 f., 1,600 f., 1,500 f. Bout., 1,800. Paris, 27 mars 1872.

### GRILLAGE MÉCANIQUE

POUR CLOTURE, GIBIER, etc. Galvanisé après fabrication. TH. PILLET, 68, quai de Jemmapes, PARIS.

### CINQ FRANCS PAR AN

### CABINET DE LECTURE

1, rue Méhul, 1.



### 3 Salons chauffés et éclairés au gaz

30,000 vol. français et étrangers. — Journaux et Revues français et étrangers. — CINQ FR. PAR AN.

### MARDI 2 AVRIL

### OUVERTURE

d'une partie des Nouveaux Magasins de Nouveautés

### TAPIS ROUGE

65 et 67, rue du Faubourg-St-Martin, et 79, rue du Château-d'Eau

### AVIS

Nos répertoires ayant été brûlés lors de l'incendie de notre maison, le 24 mai 1871, nous prions toutes les dames de France et de l'étranger de vouloir bien nous donner leur adresse, afin que nous puissions leur expédier franco notre riche

### CATALOGUE ILLUSTRÉ

et la nomenclature des occasions et des nouveautés créées spécialement pour l'inauguration de nos nouveaux magasins.

### PARIS

### PAPIER WLINSI

Vingt années de succès attestent l'efficacité de ce puissant dérivatif, recommandé par les premiers médecins pour la guérison rapide des rhumes, irritations de poitrine, maux de gorge, rhumatismes, douleurs. Une ou deux applications suffisent et ne causent qu'un simple démanchement. 1 fr. 50 la boîte de dix feuilles, dans toutes les pharmacies.

### VICES DU SANG

Maladie de la peau, des voies urinaires et des organes internes, cancers, épilepsies, asthmes, etc. ON NE PAIE les honoraires qu'après guérison. son Robbe, médecin homœopathe, r. d'Amsterdam, 12, de 3 à 5 h. (Afranchir).

### GUÉRISON RADICALE CONTAGIEUSES

des maladies cabinet CLARENS, rue Neuve-Coquenard, 9, is.

## GRESHAM

COMPAGNIE ANGLAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SUCCURSALE FRANÇAISE ÉTABLIE DEPUIS 1854

30, Rue de Provence, à Paris, 30

### IMMEUBLES

De la Compagnie à Paris

8, boulevard des Capucines. 2, rue Halévy, place du Nouvel-Opéra. 30, rue de Provence (siège de ses bureaux).

Fonds réalisés au 30 juin 1871. Revenu annuel de la Compagnie au 30 juin 1871. Échéances et sinistres payés depuis l'origine (1858). La Compagnie a reçu dans le dernier exercice de 12 mois des propositions nouvelles pour une somme de. Ces derniers résultats portent à plus de. Les assurances proposées à la Compagnie pendant les 17 dernières années. S'adresser, pour prospectus et renseignements, 30, rue de Provence, à Paris; dans les départements, aux agents de la Compagnie.

40.187.432 20

10.400.559 20

34.837.947 70

26.160.975 20

565.000.000 20

### 2, rue du Pont-Neuf, 2

SEULE ENTRÉE au coin du QUAI

## BELLE JARDINIÈRE

VÊTEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE POUR HOMMES ET ENFANTS

L'Ouverture de la Succursale

## PLACE CLICHY

AU COIN DES RUES DE CLICHY ET D'AMSTERDAM

AURA LIEU LE 30 MARS

## BRONZE D'ALUMINIUM

CE MÉTAL A LA COULEUR ET L'ÉCLAT DE L'OR

Couverts de dessert, 4 fr. 50; couteaux à fruits, 3 fr. 50; couteaux à café, 1 fr. 25 et tout le service de table FLAMBEAUX. — BIJOUTERIE. — MONTRES, ETC.

Envoi franco des prix courants sur demandes adressées boulevard Poissonnière, 21 au Directeur de la Société anonyme de l'Aluminium.